Sociologie des institutions. Ali Dabouz Fiche de cours n° :01. Mars :2020

**L’Etat : l’institution suprême**

**Introduction** : l’Etat se présente comme « *un ensemble de pratiques, de taches particulières, de rites ou de règles de conduites entre les personnes* ». L’institution de l’Etat correspond aussi « *à un ensemble de croyances, ou de de représentations, qui concernent les pratiques qui définissent leurs significations et qui tendent à justifier leur existence* ». (Jacques Lagroye et Michel Offerlé, 2010, p. 47)

Sur le plan sociologique, l'État est un ensemble de personnes vivant sur un territoire déterminé et soumis à un gouvernement donné. Cette définition rejoint celle de la première édition du dictionnaire de l’Académie française de 1696 qui définit l'État comme le « *gouvernement d’un peuple vivant sous la domination d’un prince ou en république* ».

Du point de vue organisationnel, c'est une forme d'organisation que la société utilise pour s'orienter et se gérer. L'État désigne également un ensemble de personnes qui acceptent de s'imposer un ordre sous certaines conditions.

Sur le plan juridique, « *l'État peut être considéré comme l'ensemble des pouvoirs d'autorité et de contrainte collective que la nation possède sur les citoyens et les individus en vue de faire prévaloir ce qu'on appelle l'intérêt général, et avec une nuance éthique le bien public ou le bien commun* ».

En droit international, un État souverain est vu comme délimité par des frontières territoriales établies, à l'intérieur desquelles ses lois s'appliquent à une population permanente, et comme constitué d’institutions par lesquelles il exerce une autorité et un pouvoir effectif. La légitimité de cette autorité devant en principe reposer – au moins pour les États se disant démocratiques – sur la souveraineté du peuple ou de la nation.

Éléments constitutifs :

* **Le territoire** : C'est une condition indispensable pour que l'autorité politique s'exerce efficacement. Il implique une délimitation précise et la notion de frontière apparaît indispensable.
* **Population résidante** : se présente comme une collectivité humaine. Cet ensemble doit être également délimité par une appartenance (la nationalité) et un contenu exprimé en termes de droits et devoirs : Tous les individus présents sur le territoire d'un État sont soumis sans concurrence possible au même ordre juridique, expression de la souveraineté de l’État qui s’applique aux nationaux comme aux étrangers. Pour que l’État fonctionne et se maintienne, l'unité de la population nationale doit résulter d'une certaine harmonie et/ou homogénéité entre l'ensemble de ses membres : des caractéristiques communes comme la langue, l'ethnie, l'histoire commune, par exemple aident à préserver cette unité nationale.
* **Gouvernance et relations** : en termes de gouvernance et de relations, chaque État est en lien avec d'autres États, par des liens officiels et diplomatiques. Et, de manière plus ou moins formalisée, avec d'une part des entités supra-étatiques, au niveau mondial (par exemple l'Organisation des Nations unies) ou continental ou « régional » (par exemple l'Union européenne) ; d'autre part des entités infra-étatiques (souvent confondues en France avec les « collectivités territoriales » ou locales).
* **La constitution** : ensembles de lois et de règles qui régissent la vie publique, politique et économique, votées par le peuple.
* **Le drapeau** : renvoie à l’institution libre et indépendante de toutes formes de domination.
* **Les organismes de l’Etat** : renvoie aux institutions officielles qui servent au fonctionnement de cet Etat.

**Caractéristiques de l’Etat**:

1. **Puissance ou force publique** : Max Weber, dans Économie et société, entend par État, « *une entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l’application de ses règlements, le monopole de la contrainte physique légitime sur un territoire donné.* » Pour Weber donc, une entreprise politique à caractère institutionnel ne peut être un État que pour autant que sa structure administrative réussit à être la seule, directement ou par délégation (délégation de service public, externalisation), à faire respecter les lois à travers l'armée, la justice et la police. Dans le cadre de la sociologie de Weber, la souveraineté résulte de la capacité de l’État à travers son appareil administratif à s’emparer du monopole de la violence physique et symbolique.
2. **Souveraineté** : la souveraineté est le droit exclusif d’exercer l’autorité politique sur une zone géographique donnée. C’est une notion fort complexe qu’on peut analyser tant sous l’angle sociologique.
3. **Les pouvoirs de l’Etat** : en ce sens, l’Etat détient tous les pouvoirs, à savoir les pouvoirs législatifs, les pouvoirs exécutifs, et les pouvoirs judiciaires. Il en fait usage à bon escient et au moment opportun.
4. **Appareil politique et administratif** : L’État est administré par des gouvernants élus et des fonctionnaires gouvernants (Jacques Lagroye), c’est-à-dire que l’État est à la fois administratif et politique, avec une division sociale du travail (Émile Durkheim) entre ces deux personnels. En général, l’État est composé de ce qui constitue pour John Locke le gouvernement civil (le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif), de la justice (le pouvoir judiciaire) et de tout un appareil militaire et administratif : forces de polices et administration. L'État est une institution d'institutions en interaction permanente dont chacune a une culture distincte — c’est-à-dire des univers de sens et de pratiques différents. L’État n'est donc pas un, ni unifié. Il est un espace où se développent et où coexistent des cultures et des logiques institutionnelles quelquefois différentes.

**Grandes fonctions de l’Etat** : l'économiste américain Richard Musgrave, définit trois fonctions économiques de l'État dans la Théorie des finances publiques :

1. **La régulation ou « stabilisation** » : Dans une économie de marché, l'activité est souvent cyclique ; l'intervention publique va avoir pour but d'éviter de trop grandes fluctuations en pratiquant des politiques macro-économiques comme cela a été le cas lors de la crise économique de 2008-2009.
2. **L'allocation des ressources ou « affectation »** : Dans ce cas les pouvoirs publics interviennent pour prendre en charge les biens collectifs, réguler la concurrence et internaliser les externalités c'est-à-dire par exemple dans le cas des émissions de CO2, les instances publiques vont créer un marché des droits à polluer ou créer une taxe carbone de sorte que les acteurs économiques tiennent compte des conséquences de leurs actes sur l'environnement.
3. **La distribution ou « répartition »** : qui a pour but d'influer sur les inégalités. Ces politiques sont liées à des notions d'équité, de justice sociale ou plus récemment de capabilité (un concept développé par Amartya Sen) ; Récemment, la théorie de la croissance endogène a mis l'accent sur les effets de certaines interventions publiques sur la croissance potentielle de long terme. C'est ainsi que depuis peu, les États mènent des politiques en faveur de la recherche.

Travaux dirigés : l’Etat est une institution puissante, pérenne se sert de la constitution pour assoir son hégémonie et sa domination sur le territoire d’un pays.

**Mots clés** : l’Etat, institution, la pérennité du pouvoir, la constitution, l’hégémonie, la domination, le territoire, le pays.

**Q n° 1**: quelles sont les institutions de l’Etat qui sont dotées de pouvoirs ? De quels pouvoirs s’agit-il ? Prenez exemple du ministère de la justice et de celui, de l’intérieur.

**Q n° 2** : Faites une recherche autour des mots clés cités, en haut ?

Voir la fiche n°10.

Notice 1: les cours de sociologie des institutions, mis en ligne dans le compte E-learning de l’université, sont présentés en fiche numérotées, et portent ma signature. Contactez-moi à l’adresse suivante. E-mail: [ali.dabouz@univ-bejaia.dz](mailto:ali.dabouz@univ-bejaia.dz)

Notice 2 : - Jacques Lagroye, (1936-2009) est un universitaire français, spécialiste de sociologie politique.

* Richard Abel Musgrave, (14 décembre 1910 - 15 janvier 2007) était un économiste américain d'origine allemande, spécialiste en économie publique. Il est célèbre pour avoir appliqué le raisonnement microéconomique à la compréhension du fonctionnement de l'État.

Chargé de cours : Ali Dabouz E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz